



**HAL**  
open science

## Pour une définition relationnelle des radicalités

Romain Bertrand

► **To cite this version:**

Romain Bertrand. Pour une définition relationnelle des radicalités. *Pensée plurielle - Parole, pratiques et réflexions du social*, 2020, n° 51 (1), pp.29-39. <10.3917/pp.051.0029>. <hal-04165533>

**HAL Id: hal-04165533**

**<https://hal.science/hal-04165533v1>**

Submitted on 12 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

# Pour une définition relationnelle des radicalités

Romain Bertrand

DANS **PENSÉE PLURIELLE** 2020/1 (N° 51), PAGES 29 À 39

ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 1376-0963

ISBN 9782807393844

DOI 10.3917/pp.051.0029

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2020-1-page-29.htm>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Pour une définition relationnelle des radicalités

ROMAIN BERTAND

**Résumé :** Depuis 2001 et en particulier depuis 2012 en France, la notion de « radicalisation » a pris une grande place à la fois dans la recherche en sciences humaines et dans le débat public. Dans le même temps, les nombreuses tentatives de définition mettent en lumière ses failles et ses paradoxes au point qu'il est devenu difficile de travailler sur cette thématique sans en désavouer préalablement les termes. Le présent article propose de traiter la question de la définition de la « radicalisation » à partir des logiques de désignation des « radicalisés » par leur environnement. Sur la base de situations accompagnées par un dispositif de prévention de la radicalisation, il enjoint à comprendre la « radicalisation » comme un *loci* de l'expérience dans l'optique d'une anthropologie politique du sensible.

**Mots clés :** *radicalisation, sensible, politique, partage, prévention, expérience, social, anthropologie.*

## Introduction

Ces quelques pages sont le fruit d'une analyse qui prend place dans une recherche plus large, constituant ma thèse de doctorat en anthropologie. Cette thèse a pour objectif d'éclairer la « prévention de la radicalisation » en tant que « politique du sensible » (Laplantine, 2005, p. 152). Elle cherche à explorer ce qui, dans l'expérience partagée du social, prend le nom de « radicalisation », et comment ce « partage du sensible » (Rancière, 2000) affecte nos manières d'être et d'éprouver ensemble. Dans cette optique, une méthodologie articulée autour de l'ethnographie de plusieurs dispositifs de « prévention de la radicalisation » doit permettre de décrire les sensibilités prises par le champ lexical des « radicalités » afin de proposer une définition constructiviste et dynamique de ce champ et des expériences qu'il recouvre. L'extrait présenté ici est une réflexion exploratoire sur le public visé par l'un des dispositifs dans lesquels

je mène ce travail d'observation. Il s'agira, à partir des données disponibles sur les « signalements », de saisir quelles modulations sensibles dans les relations, notamment entre signalés et signalants, poussent à mobiliser la « radicalisation » comme catégorie pertinente pour se saisir d'une inquiétude, voire d'une angoisse. C'est là à mon sens, et non dans une réflexion générale et coupée de tout empirisme, qu'il faut chercher une définition des « radicalités », par ce qu'elles font faire, ou plutôt par ce qu'elles permettent de sentir et d'exprimer de et dans l'expérience du social.

L'approche proposée ici est d'abord issue du constat de l'impossible définition de la « radicalisation » telle qu'elle a été posée dans la littérature la plus répandue sur le sujet. Il convient donc de revenir brièvement sur les travaux en question.

Par ailleurs, la notion de « radicalisation » pose aussi de nombreux problèmes [...] certains la rejettent en raison de sa polysémie, de l'accent qu'elle met sur une vision linéaire, de la minoration du contexte social et politique, ou encore de la psychologisation d'un processus socio-politique complexe. Certains pensent même que la notion de radicalisation est inutile, voire nuisible à cause de sa fausse transparence (Khosrokhavar, 2018, p. 16).

Cette observation est presque devenue une figure imposée lorsqu'il est question de radicalisation. Comme si, pour en parler, il était au préalable nécessaire de désavouer la notion même. La « fausse transparence » semble consubstantielle de l'inflation des usages du terme. Sa polysémie renvoie à la grande diversité de ses applications. Cependant, le caractère incertain que l'on prête à la « radicalisation » ne correspond pas à une indétermination : si nous avons noté son extension et sa polysémie, il faut aussi en saisir les limites. À ce titre, on peut noter à la fois dans l'univers académique et dans l'espace public une « individualisation [de son] contenu signifiant » (Guibet-Lafaye et Rapin, 2017, p. 140). Le champ de la radicalisation et de sa prévention est en effet largement investi par les psychologues, et par une sociologie du sujet politique ou encore « de l'acteur en quête de production du sens » (Bert, 2013) inspirée par les travaux d'A. Touraine. Les travaux d'apparence plus générale, de fonds disciplinaires pourtant variés n'échappent pas non plus à cette prégnance de la radicalité comme phénomène incorporé par des individus. Ils sont généralement portés par une recherche des causes de la « radicalisation »<sup>1</sup>.

D'un autre côté, la diversité des publics touchés par la « radicalisation » est frappante dans les études menées par chercheurs et acteurs de terrain. Elle tient précisément, nous le verrons, aux spécificités d'un dispositif de désignation à très large spectre. Les tentatives de définition de la radicalisation par ses « publics » souffrent en outre d'une faille méthodologique. Malgré des analyses fines des matériaux, les auteurs qui s'y essaient<sup>2</sup> tendent à entrer dans des raisonnements cycliques qui consistent à faire reposer la « radicalisation » sur des éléments en fait constitutifs du choix des populations analysées. Ainsi, Dounia Bouzar annonce comme un avertissement :

<sup>1</sup> On pense notamment à la fameuse controverse entre O. Roy et G. Kepel, mais aussi à des anthropologues comme A. Bertho ou S. Atran.

<sup>2</sup> On peut penser à Crettiez *et al.* (2017), Bouzar (2018), Nathan (2017), etc.

Le CPDSI base son étude sur les données des familles qui l'ont contacté. [...] elles ne représentent que celles qui ont été attentives au changement de comportement de leur enfant et ont décidé d'appeler le CPDSI [...]. (Bouzar *et al.*, 2014, p. 7)

Je fais ici l'hypothèse que si aucune définition ne semble résister à la réalité qu'elle cherche à désigner, c'est en grande partie parce que la plupart d'entre elles évitent avec obstination la question des logiques de désignation. De cette hypothèse découle une orientation particulière du travail de recherche vers une définition relationnelle de la « radicalisation ». Entendons-nous : il ne sera pas question ici d'une « analyse relationnelle des identités et des subjectivités » (Bonelli et Carrié, 2018, p. 54). En replaçant la « prévention » au cœur du processus définitionnel, je tâcherai au contraire d'éclairer les dynamiques de désignation des personnes dites « en voie de radicalisation » par la question du partage du sensible. Loin de nier l'existence des phénomènes habituellement regroupés sous le terme qui nous occupe, il s'agira alors de comprendre les logiques qui opèrent dans ce partage compris à la fois comme ce qui relève de l'expérience commune d'une relation et de la division des places de celles et ceux qui y prennent part.

## 1. Quelques mots sur le dispositif de signalement

La désignation de personnes comme étant « radicalisées » auprès des acteurs de prévention met en jeu des itinéraires de « signalement » dont il convient de dire maintenant quelques mots. Si certaines familles ou services d'État ont ponctuellement orienté des situations directement à des acteurs particuliers (notamment le CPDSI), ces cas relèvent d'une exception à la logique de déconcentration qui préside à la politique nationale de prévention de la radicalisation. En effet, le plan de lutte contre le terrorisme (PLAT) publié en 2014 et les circulaires visant à sa mise en application stipulent que la prévention de la radicalisation doit être portée en priorité par les préfets au niveau départemental. Ceux-ci ont donc mis en place des Cellules de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF) qui regroupent des acteurs divers variant en fonction des départements<sup>3</sup>. Ces CPRAF sont un lieu de discussion autour de « situations » apportées soit par les acteurs en présence, soit à travers un dispositif de signalement national basé essentiellement sur un numéro vert. Dans ce dernier cas, un premier « tri » est opéré par l'UCLAT<sup>4</sup> à l'échelle nationale, et un second par un « Groupe d'Évaluation Départemental » (GED). Ces instances communiquent ou non les situations hors du cadre sécuritaire en fonction d'une évaluation de la dangerosité des personnes visées. En appui aux CPRAF, des Cellules d'Écoute et d'Accompagnement (CEA) servent de fil rouge dans l'accompagnement de certaines situations. Les logiques d'orientation des situations entre GED, CPRAF et CEA restent largement opaques et posent question au moment

<sup>3</sup> Les plus courants étant l'Éducation nationale, la CAF, la PJJ, le renseignement territorial et la protection de l'enfance.

<sup>4</sup> Unité de coordination de la lutte antiterroriste.

d'analyser la « radicalisation » par sa prévention. Reste que les CEA sont missionnées pour un nombre non négligeable de situations.

Ces dispositifs sont généralement constitués d'une équipe pluridisciplinaire (éducateurs/trices, assistant.e de service social, psychologues, etc.). Elles ont pour vocation d'accompagner des personnes signalées et leur environnement. Une de ces cellules, dans laquelle je mène un travail ethnographique depuis octobre 2018, a accompagné à ce jour (mars 2020) environ soixante situations. Au cours de ces accompagnements, les professionnels de la cellule produisent divers types de documents : carnets personnels de prise de notes, documents plus formalisés pour la coordination de l'équipe, comptes rendus bimensuels à la préfecture, une base de données et un tableau récapitulatif des situations. Ce tableau recoupe les informations de base de l'identité des personnes signalées (nom, prénom, sexe, âge...), mais aussi de leur environnement (territoire de résidence, quartier politique de la ville ou non...). Dans le cadre d'une convention d'accueil me permettant l'accès à l'ensemble de ces données j'ai, avec l'accord de l'équipe, ajouté à ce tableau quelques colonnes traitant d'informations relevées dans les autres documents : signalant, inquiétudes initiales, problématiques repérées et type d'accompagnement. C'est au cours de ce travail de codage des situations qu'il m'est apparu que certains croisements n'avaient pas été opérés, en particulier en lien avec la personne ou l'institution signalante.

## 2. Les signalements : une définition par les sensibilités

Si l'importance de l'origine des signalements a tendance à être minimisée dans la littérature scientifique, ce n'est pas le cas dans le travail d'accompagnement. Les éducatrices de la cellule que je suis considèrent en effet que l'un des enjeux principaux de leur travail est de faire adhérer la personne signalée à la proposition de la CEA. Dans cette optique, l'identification du signalement comme matérialisation d'une inquiétude légitime joue un rôle essentiel. Cette manière de travailler est particulièrement pertinente dans les situations où la personne signalante est un parent proche.

C'est donc l'absence de cette catégorie dans le tableau, comparée à son importance dans le travail du lien, qui m'a d'abord interrogé. C'est que cet élément est conçu par l'équipe comme une « ressource » parmi d'autres dans l'environnement des personnes. Une ressource en vue de la constitution d'un « filet social » (Petit et Rizzo, 2017) autour du jeune, toujours au centre de l'attention. L'équipe de la CEA est pourtant confrontée à quelques situations qui l'obligent à recentrer le regard sur autre chose que la personne signalée :

Kais<sup>5</sup> est au collège. C'est un jeune garçon jugé insolent par ses professeurs. Un jour, Kaïs est exclu de cours. En sortant, il s'adresse à un ami : « viens-on va faire un attentat », puis il sort en proférant « Allah Akbar ! ». En pleine sidération post-attentats, son professeur signale son comportement à sa hiérarchie, qui porte le signalement en CPRAF. Au cours de la prise de contact

---

<sup>5</sup> Tous les noms ont été modifiés.

de la cellule avec le collègue, il apparaît que Kaïs n'est en aucune manière « radicalisé » au sens de l'engagement idéologique violent.

Ce signalement vient révéler quelque chose des « registres de radicalités » mobilisés par le jeune et étiquetés comme tels dans un contexte donné, au cours d'une relation particulière de confrontation. Cette situation me semble mettre en lumière le « partage du sensible » évoqué plus haut. Ce qui est partagé ici au sens du commun, c'est la relation de confrontation et la sensibilité auditive à une expression particulière. Ce partage se superpose à un autre, qui divise les places de chacun. La place de « radicalisé » n'est pas, il faut le souligner, attribuée hors de tout commun. Elle l'est d'ailleurs précisément au nom de ce commun de l'expérience dont elle devient le « lieu » auquel on arrive sans en avoir eu toujours l'intention.

Ainsi clarifiée l'idée d'une définition relationnelle des radicalités, nous pouvons préciser l'échantillon. À ce jour, les deux principales sources de signalement au numéro vert et en préfecture sont les familles des personnes signalées et l'éducation nationale. Sur l'ensemble du corpus de soixante-trois situations mobilisées, vingt-deux (35 %) sont issues des familles (dont 72 % des mères seules) et dix-sept (26 %) proviennent de l'éducation nationale. Le reste des situations a été soit transmis directement par les services de la lutte antiterroriste (13 %), soit est issue de parents plus éloignés, du conjoint ou de la conjointe, etc. Je rappelle que ces chiffres ne concernent que les situations orientées à la CEA et ont donc fait l'objet d'un premier tri par le centre qui traite les appels au numéro vert, et d'une seconde série de filtres posés par le GED et au sein de la CPRAF. L'échantillon proposé n'est donc pas représentatif de l'ensemble des signalements. Les enseignements qu'il apporte sont cependant significatifs des formes de sensibilités qui ont donné lieu à une expression en termes de radicalités. Je centrerai ici l'analyse sur la question du genre en ce qu'elle amène à des sensibilités et des points focaux largement différenciés.

## **2.1. Le signalement des filles par l'Éducation nationale**

Revenons d'abord sur les signalements de l'éducation nationale. Avec dix signalements de garçons et sept de filles, l'échantillon semble paritaire. Cependant, les logiques de signalements se révèlent tout à fait différentes. Sur sept signalements d'adolescentes, cinq laissent apparaître explicitement la perception d'un « signal faible » pour reprendre la nomenclature officielle, à savoir le port du voile. S'il est souvent accompagné d'autres « signaux » dans la logique du repérage par « faisceaux » préconisé par l'État, on s'aperçoit que c'est d'abord lui qui attire l'attention.

Ainsi s'inquiète le CPE d'un collègue à propos d'une jeune fille. D'ordinaire qualifiée de « coquette », l'élève opte depuis quelque temps pour des vêtements amples et porte le voile en dehors de l'établissement. Le signalement initial fait également cas de propos inadaptés, « antisémites » émis en cours de français. Cette seconde mention vient soutenir la première dans la logique des « faisceaux de signaux » et renforcer l'interprétation en termes de « radicalisation ».

L'on pourrait revenir aux nombreux travaux portant sur la question du voile islamique depuis la première affaire dite « du foulard » à la fin des années 1980 et sur les diverses actualisations de ces travaux (Khosrokhavar et Gapard, 1995 ; Scott, 2007 ; Le Meur, 2019). Mais c'est une autre manière de considérer le voile qui est proposée ici. Une manière qui l'extraie de la seule subjectivité attribuée aux jeunes filles pour le faire objet-médiation d'une relation particulière, objet à voir autant qu'à porter. Le voile devient depuis 1989 et plus spécifiquement depuis 2015 un catalyseur puissant d'inquiétudes identitaires et sécuritaires. Dans ces situations, il n'est pas inutile de l'aborder pour ce qu'il révèle ou cristallise dans les environnements de celles qui le portent. Dans l'un des cas étudiés, le signalement révèle ainsi des tensions internes à l'institution scolaire et qui peuvent déborder largement la question de l'idéologie ou de la violence.

On apprend dans la fiche de suivi transmise par la préfecture au départ de l'accompagnement que le signalement fait suite à des inquiétudes de longue date portant sur la scolarité de la jeune. C'est donc sur un arrière-plan pédagogique troublé que le port du voile apparaît comme inquiétant. Un arrière-plan d'autant plus troublé que ce signalement finit par être « doublé » de celui de la sœur de la première jeune, déscolarisée et tenant des propos jugés inquiétants sur la Syrie. On soupçonne alors la première d'influencer la seconde. Très vite et au vu de sa déscolarisation, c'est cette dernière qui fera l'objet de l'accompagnement le plus développé, donnant à voir un différentiel d'interprétation, donc de sensibilité, entre l'institution signalante et la cellule d'accompagnement.

Notons, pour finir sur le voile en lien avec l'école, que les jeunes filles signalées peuvent appartenir autant à des familles de référence musulmane que non-musulmane. Le voile peut être un habit habituel ou relever d'un changement. Cette diversité pourrait tenir à la relation particulière du vêtement à cette institution (Klein, 2016 ; Laborde, 2019). Relation qui se joue tout autrement au sein des familles.

## **2.2. Le signalement des filles au sein des familles**

Les personnes signalées par des membres de leur famille sont au contraire majoritairement des converties au sein de familles sans référence à l'islam. Il apparaît donc que, plutôt qu'un rapport tendu à la laïcité comme dans le cas des écoles, c'est la question de la conversion que vient matérialiser le port ou la présence du voile. On remarque en outre en parcourant les situations que les conversions elles-mêmes constituent rarement le seul enjeu au sein de la cellule familiale, mais peuvent servir de support.

En avril 2015, en plein contexte post-attentat<sup>6</sup>, une mère découvre dans la chambre de sa fille un Coran et un niqab<sup>7</sup>. Elle trouve ensuite sur ses appareils des vidéos en lien avec l'Organisation État Islamique. Elle décide alors de composer le numéro vert pour signaler sa fille. Ici, le principal travail de la

<sup>6</sup> Cet élément fait partie du premier entretien mené avec les parents en question, ce sont donc eux qui l'amènent.

<sup>7</sup> Voile intégral couvrant le visage, à l'exception des yeux.

Cellule a été de dénouer la question du secret de cette conversion venu troubler les relations au sein de la famille. On apprend à la lecture des comptes rendus des premières rencontres que la mère se considère « émancipée d'une famille catholique » et que la religion est un véritable point de tension entre cette mère et sa fille.

Ici, c'est l'histoire familiale de la mère qui rend insupportable, inaudible, et d'abord indicible, la conversion de sa fille. Ce qui préside au signalement n'est pas seulement une conversion, mais une conversion difficilement compréhensible, qui vient heurter des convictions profondes forgées dans une expérience, portée par la mère, de mise à distance, « d'émancipation ».

Un autre enjeu peut être relevé de manière plus récurrente encore : les fréquentations. Remarquons d'abord que cette question touche presque exclusivement les signalements de filles. Neuf signalements de filles par leurs parents sur quinze au total portent sur cette question, dont trois sur des mariages ou projets de mariages. Dans ces neuf cas, c'est l'influence d'une personne extérieure qui inquiète, surtout lorsque la famille n'est pas de référence musulmane.

Le père de Louise appelle le numéro vert pour signaler l'influence que pourrait avoir son nouveau petit ami, un jeune algérien musulman. Mais il faut suivre le parcours de cette jeune fille pour comprendre qu'après un placement éducatif, de multiples fugues et mises en danger, notamment sur le plan sexuel, cette relation puisse être interprétée comme un nouveau « risque ».

Ce risque n'est certes pas neutre dans le contexte familial. Et il peut faire l'objet de dissensus qui rendent évident son caractère social et intersubjectif. En somme, si l'on a insisté sur les « trajectoires » des personnes dites « radicalisées »<sup>8</sup>, on a moins attiré l'attention sur les modulations sensibles des relations qu'elles entretiennent avec leur environnement. Or, si le signalement pose une difficulté ou lui donne forme, c'est bien souvent que quelque chose est venu troubler cet environnement.

Maryne est une jeune fille en fin de terminale. Elle s'apprête à démarrer des études supérieures dans une université, et à quitter la ville et le domicile familial. Issue d'une famille sans référence religieuse, Maryne est convertie depuis un an environ à l'islam sans que les tensions que cela a pu générer ne semblent insupportables. Ses parents décident pourtant conjointement de signaler leur fille dans la mesure où ils s'inquiètent de la proximité de certaines mosquées du nouveau lieu d'étude et de vie de leur fille.

Cette dernière situation m'a semblé intéressante pour interroger la manière dont le signalement constitue l'aboutissement d'un processus de rapprochement et de cristallisation d'éléments relativement hétérogènes en une inquiétude qui prend le nom de la « radicalisation ». Ces éléments ne se rapportent pas nécessairement à des questions de religion, de violence ou d'emprise *a priori*, mais constituent un ensemble dont les parties résonnent entre elles, générant un horizon anxigène pour les parents. La conversion qui semblait acceptée est ici remise en cause par le départ du domicile familial pour une ville que la (mauvaise) réputation peut précéder. La définition de la « radicalisation »

<sup>8</sup> Voir notamment Crettiez *et al.* (2017) et Truong (2017).

de Maryne ne tient donc pas seulement à des critères « cliniques », mais aussi en grande partie à une relation sensible entre ses parents, leur fille, et tout un environnement spatio-temporel composé d'images, de sons, des horizons d'attente des uns et des autres.

### 2.3. Les signalements des garçons

Les signalements des garçons révèlent des logiques tout à fait différentes. Aucune mention du caractère « influençable ». Tout au plus, le signalement et les premières rencontres permettent de faire état de soupçons sur des origines possibles de discours ou pratiques : les réseaux sociaux, une incarcération, etc. En fait, on comprend que la question de l'influence se joue ici peut-être tout autant que pour les filles, mais elle est comme « extirpée » du sujet visé. Pas question non plus de mariage ni de petite amie. Ce qui ressort en revanche dans les familles et plus encore dans les signalements de l'éducation nationale, ce sont des questions de violence physique ou verbale. Pour l'essentiel dans les signalements de l'éducation nationale, sept cas sur dix, ce sont en fait des altercations banales qui ont, à certains moments particuliers, été teintées du registre islamiste radical. Le cas de Kaïs, évoqué plus haut, n'est pas isolé.

Un élève de 3<sup>e</sup> d'ordinaire assez provocateur se trouve pris dans une altercation avec un camarade de classe autour du port de la barbe. « Oui je suis Daesh », répond-il à une provocation. Survenue en 2015, on comprend que l'inquiétude des enseignants a tout à voir avec le contexte national. L'élève lui-même concède au cours des premières rencontres n'avoir « pas saisi la portée de ses propos ».

Dans ce dernier cas, le caractère « radical » directement associé à un groupe terroriste est explicite et transparent. Mais c'est loin d'être toujours le cas, ce qui peut pousser certaines formes de violences physiques ou verbales à trouver des réponses qui ne seront orientées en termes de radicalisation qu'au fil du temps et des rebondissements ou las de voir d'autres procédures ne pas aboutir.

Karim fait l'objet d'une Information Préoccupante (IP) en 2016 par son école pour tenir face à sa maîtresse<sup>9</sup> des discours particulièrement problématiques sur la condition des femmes et leur place dans la société. À nouveau en 2019, un signalement remonte via le service responsable des IP, Karim aurait menacé sa professeure : « mon père va te taper ». Cette fois-ci, l'attention redirigée vers le père en fait l'objet principal de l'inquiétude et l'IP sera redirigée vers la CEA.

Alors que l'IP n'avait pas d'abord donné lieu à un signalement spécifique, deux éléments jouent en faveur d'une définition en termes de « radicalisation » : d'une part l'identification d'une problématique dite d'emprise, dont les membres de la CEA sont réputés être des spécialistes, d'autre part l'incapacité des services sociaux de « droit commun » à entrer en contact avec la famille et traiter l'IP. C'est en ce sens qu'il faut comprendre que certaines situations

<sup>9</sup> Il s'agit du seul cas de l'échantillon qui touche une école primaire.

n'ont acquis leur catégorisation « radicalisation » qu'au cours de leur « carrière de papier » (Spire, 2005, p. 291) qui constitue une modulation des sensibilités autour d'un fait initial.

Dans les situations évoquées jusqu'ici, des altercations de différentes intensités ont été à l'origine du signalement. La teinte religieuse, la menace directe ou la question de l'emprise ont pu mener à une orientation à la cellule. Mais il arrive également que la violence ne s'exprime pas directement dans les relations du jeune à son environnement.

Ainsi, ce jeune suivi pendant dix-huit mois, signalé par son établissement suite à un entretien avec l'infirmière au cours duquel il a tenu des « propos inquiétants ». Ces propos, portant sur l'idée d'une supériorité de la référence religieuse sur toutes les autres et, surtout, sur des envies passagères de « tuer les personnes » sont, au cours du signalement, mis en relation avec des considérations plus générales sur le caractère du jeune homme, en rupture avec l'autorité, « un jeune homme fragile ».

Si la violence n'est pas ici aussi clairement déterminée que dans les situations précédentes, elle éveille néanmoins une inquiétude forte parce qu'elle s'appuie sur deux éléments clés : la fragilité psychologique supposée du jeune homme et la supériorité de la référence religieuse. On comprend d'une part que la « fragilité » devient source d'angoisse dès lors qu'elle se fait instabilité, incertitude face à un potentiel passage à l'acte. D'autre part, la prééminence de la référence religieuse résonne deux fois aux oreilles du chef d'établissement. Une première fois vis-à-vis d'une identité professionnelle particulièrement sensible au religieux dans la position de concurrence à laquelle il est établi, et une seconde fois en ce que cette référence particulière à l'islam se trouve coïncider avec un potentiel de violence, faisant ainsi écho à la définition de la « radicalisation » diffusée dans les contenus de prévention primaire et médiatique, et condensée par F. Khosrokhavar.

### 3. Conclure ?

Si l'on se risquait à une synthèse à partir du matériau exploré, il faudrait conclure ainsi : premièrement, les éléments sensibles qui amènent au signalement varient largement en fonction du genre des « jeunes » et des environnements dans lesquels ils ou elles vivent. Deuxièmement, considérons les inquiétudes révélées par ces signalements : expression religieuse, déscolarisation, influence et emprise d'un (petit) ami pour les filles, provocation, et violence potentielle chez les garçons. Soit des problématiques pour la plupart relativement courantes au sein des familles et des établissements scolaires, des écarts et des ruptures qui pourraient être considérées « normales » dans d'autres contextes. Reste à comprendre pourquoi elles sont, dans les cas qui nous intéressent, traitées dans le cadre d'une « exception politique » (Sakhi, 2018). Plusieurs pistes s'offrent à l'analyse, ainsi que plusieurs cas de figure. Je choisis ici d'en résumer deux, qu'il s'agirait de tenir toujours ensemble.

Une première piste serait d'explorer les différentes manières d'appréhender le religieux. Une anthropologie politique du sensible prendrait ici tout son

sens en donnant à voir les partages opérés vis-à-vis de ce qui nous arrive comme relevant du religieux... ou non. Mais également vis-à-vis des manières dont les religiosités nous affectent et ce qu'on en fait.

Une seconde piste devrait nous amener à considérer une approche plus pragmatique que sémantique vis-à-vis de la « radicalisation ». On a montré avec Karim que la « radicalisation » et en particulier le recours à la CEA pouvait se présenter comme une manière de pallier des vides et de prendre en charge des « incasables »<sup>10</sup>. Ici, ce n'est pas tant le sens de la « radicalisation » qui importe que ce qu'elle permet de mettre en œuvre en tant, précisément, que dispositif d'exception.

Ces analyses présentent des limites importantes tant sur le plan conceptuel que de l'échantillon mobilisé. Elles cherchent cependant à constituer une proposition à la fois pour la recherche et pour les acteurs de la prévention de la radicalisation. Deux pistes peuvent être dégagées en ce sens, dans l'idée d'un approfondissement et d'une extension du travail présenté ici. D'une part, une telle perspective pourrait bénéficier d'un élargissement de l'échantillon sur lequel elle s'appuie. L'échelle locale et spécialisée ne peut être suffisante. D'autres tendances, mais aussi des données contradictoires pourraient émerger d'analyses embrassant des situations à la fois mieux réparties sur le territoire national et prises en amont des filtres de l'UCLAT, des GED et des CPRAF. D'autre part, un travail minutieux doit être mené dans le sens d'un affinage de la notion de sensibilité à partir d'une plus grande densité du matériau. Si les documents compilés pour les besoins de cet article présentent l'avantage de la synthèse, ils ne permettent pas en revanche de décrire avec rigueur et justesse les processus de modulation des sensibilités au cours des relations et des récits faits de ces modulations.

De telles études permettraient, si ce n'est de résoudre, du moins de déplacer la question de l'impossible définition de la « radicalisation » en l'ancrant dans les usages du terme, dans ses occurrences, ses présences qui en constituent la réalité première. Un tel pas de côté servira évidemment la recherche sur la radicalisation de même que celle sur le terrorisme a bénéficié d'apports importants issus d'analyses des jeux d'accusations. Mais il pourrait également résonner dans les pratiques de celles et ceux dont le travail consiste précisément à « prévenir » cette insaisissable radicalisation en leur apportant une conscience plus rigoureuse des enjeux avec lesquels ils et elles ont à composer.

*Romain BERTRAND*  
*Doctorant en anthropologie*  
*Université Lumière Lyon 2 – LADEC*  
*5, avenue Pierre Mendès France 69676 Bron*  
*Bâtiment H, salle H404*  
*r.bertrand@univ-lyon2.fr*

---

<sup>10</sup> Terme utilisé un temps par l'une des éducatrices de la CEA interprétant ainsi le recours au dispositif par la CPRAF.

## Bibliographie

- Alava, S. (2017). *Étapes du processus de radicalisation et de déradicalisation : mécanismes de risque et facteurs de désistance*. Paris : CPDSI.
- Baubérot, J. (2015). *Les sept laïcités françaises*. Paris : MSH.
- Bert, J.-F. (2013). « Le retour du sujet ? La sociologie d'Alain Touraine entre deux colloques de Cerisy », *Histoire@Politique*, 20(2), 48-58.
- Besnier, C. et Weill, S. (dir.). (2019). *Les filières djihadistes en procès*. Rapport de recherche pour la Mission de recherche Droit et Justice.
- Bonelli, L. et Carrié, F. (2018). *Radicalité engagée, radicalités révoltées. Enquête sur les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)*. Paris : Université Paris Nanterre.
- Bouzar, D., Cupenne, C., et Valsan S. (2014). *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes*. Paris : CPDSI.
- Crettiez, X., Ainine B., Lindemann T. et Sèze R., (2017), *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : Pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents*. Rapport de recherche pour la Mission de recherche Droit et Justice.
- Guibet-Lafaye, C. et Rapin A.-J. (2017). « La "radicalisation" Individualisation et dépolitisation d'une notion », *Politiques de communication*, 8(1), 127-154.
- Hajjat, A. et Mohammed M. (2013). *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le problème musulman*. Paris : La Découverte.
- Khosrokhavar, F. (2018). *Le nouveau djihad en Occident*. Paris : Robert Laffont.
- Khosrokhavar, F. (2014). *Radicalisation*. Paris : Éditions de la MSH.
- Khosrokhavar, F. et Gapard, F. (1995). *Le foulard et la république*. Paris : La Découverte.
- Klein, B. (2016) « Le principe de laïcité et son application aux mineurs : approche comparée entre la France et l'Allemagne », *HMC*, 39, 55-69.
- Laplantine, F. (2005). *Le social et le sensible. Introduction à une anthropologie modale*. Condé-sur-Noireau : Téraèdre.
- Laborde, V. (2019). « Le religieux dans le répertoire d'action local de l'éducation nationale. Les praticiens face aux prescriptions centrales », *Sociologies pratiques*, 39(2), 31-43.
- Le Meur, C. (2019). « Encadrer la religiosité des élèves à l'école depuis 2004. De la loi à sa mise en œuvre », *Sociologies pratiques*, 39(2), 45-55.
- Nathan, T. (2017). *Les âmes errantes*. Paris. L'Iconoclaste.
- Petit, A. et Rizzo, O. (2017). *Repères pour la pratique. Les cellules d'écoute et d'accompagnement. Partage d'expériences issues de la prévention spécialisée pour éclairer une approche socio-éducative des phénomènes de radicalisation*. IRTS-PACA.
- Puau, D. (2018). *Le spectre de la radicalisation. L'administration sociale en temps de menace terroriste*. Paris : Presses de l'EHESP.
- Rancière, J. (2000). *Le partage du sensible*. Paris : La Fabrique.
- Sakhi, M. (2018). « Terrorisme et radicalisation. Une anthropologie de l'exception politique », *Journal des anthropologues*, 154-155, 161-181.
- Scott, J.-W. (2007). *The politics of the veil*. Princeton: Princeton University Press
- Sèze, R. (2019). *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*. Paris : Seuil.
- Spire, A. (2005). *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*. Paris : Grasset.
- Truong, F. (2017). *Loyautés radicales : l'islam et les « mauvais garçons » de la nation*. Paris : La Découverte.